Annexe 1

PRÉFET
DE LA
DORDOGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

DILCRAH
DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA LUTTE CONTRE
LE RACISME, L'ANTISÉMITISME
ET LA HAINE ANTI-LGBT

APPEL À PROJET LOCAL 2022-2023

« Pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+»

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Quelles sont les pièces à fournir ?

Le dossier de candidature comporte :

- Le formulaire CERFA N°12156*06 (annexe 2).
- Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire. Si l'association est enregistrée dans le RNA (Cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).
- Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- Si le dossier de candidature n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- Le plus récent rapport d'activité approuvé.

  Le compte rendu financier de subvention si le porteur de projet a été subventionné l'année n-1.

OU DÉPOSER MON DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Les dossiers de demande de subvention, dûment complétés et accompagnés des justificatifs nécessaires sont à envoyer par courrier ou par courriel à l'adresse suivante pour le :

lundi 5 décembre 2022 (délai de rigueur – cachet de la poste faisant foi)

Préfecture de la Dordogne
Direction des sécurités – Bureau sécurité publique
Cité Administrative
24024 Périgueux Cedex

Mme Noémie Jamain ☎ 05.53.02.24.05
pref-cabinet-dilcrah@dordogne.gouv.fr